

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71 du 21 janvier 1961 :

n° 71

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 janvier 1961

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro
31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

M. Robleh Ragab Chami, chauffeur de 1re classe, 1er échelon du Cadre local, en service aux Travaux Publics, est déféré devant le Conseil de Discipline pour excès de vitesse et négligence totale du Code de la Route. Sont désignés pour faire partie du Conseil de Discipline présidé par le Ministre de la Fonction Publique ou son délégué, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté n° 634 susvisé modifié : M. Gauthier, Secrétaire Principal d'Administration : rapporteur ; M. Mohamed Sadick, Agent technique principal : membre : M. Idriss Mohamed, chauffeur : membre.